



ASSEMBLÉE  
NATIONALE  
DU QUÉBEC

PAR ICI

LA

DÉMOCRATIE

**PARLEMENT ÉCOLIER**

**28<sup>e</sup> législature**

PROGRAMME

30 AVRIL ET 1<sup>ER</sup> MAI 2026



## TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente de l'Assemblée nationale du Québec	5
Mot de la vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec	7
Programme	8
Jeudi 30 avril 2026	8
Vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2026	10
Renseignements sur le Parlement écolier	13
Règlements généraux	14
Décorum dans la salle du Conseil législatif et les salles de commissions parlementaires	15
Politique concernant la prise de photographies et le tournage de films	17
Organisation du Parlement écolier	20
Collaboration spéciale de directions de l'Assemblée nationale	21
Autres renseignements	22
Plan de l'hôtel du Parlement	23

# MOT DE LA PRÉSIDENTE

## DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



C'est un immense plaisir de vous accueillir à l'hôtel du Parlement pour la 28<sup>e</sup> législature du Parlement écolier. En compagnie d'autres élèves provenant de différentes régions du Québec, vous êtes dans une position unique, à la croisée de l'histoire et de l'avenir, pour réfléchir aux enjeux qui touchent notre société et pour faire entendre vos voix.

Le Parlement écolier vous offre une occasion exceptionnelle : celle de partager vos idées et de réfléchir collectivement aux sujets qui vous touchent. À travers le débat et la discussion, vous aurez le pouvoir de faire émerger des propositions audacieuses et porteuses de changement.

Vous aurez le privilège de siéger dans la salle du Conseil législatif. Un cadre prestigieux, certes, mais n'oubliez pas que ce sont les valeurs démocratiques – l'écoute, le respect et la recherche de compromis – qui donnent tout leur sens à votre engagement. S'impliquer en politique, c'est avant tout vouloir bâtir une société plus juste et unie pour tous et pour toutes.

Au nom de tous mes collègues parlementaires, je vous souhaite une simulation riche en apprentissages, en échanges et en rencontres marquantes. Que votre passage à l'Assemblée nationale du Québec soit à la fois agréable et inoubliable!

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'N. Roy', written in a cursive style.

Nathalie Roy  
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec

## MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



À titre de vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec, ce sera un honneur pour moi de vous accompagner au cours des prochains jours dans cette aventure parlementaire unique.

Profitez pleinement de cette occasion exceptionnelle pour explorer, questionner, débattre et surtout... apprendre. Soyez curieux et curieuses! Osez poser des questions, exprimer vos idées, écouter celles des autres et vous enrichir de chaque échange. C'est ainsi que naissent les plus belles réflexions et les plus grandes avancées.

Votre présence à la 28<sup>e</sup> législature du Parlement écolier est la preuve de votre engagement et de votre désir sincère d'être des acteurs et actrices du changement.

Je vous souhaite une simulation parlementaire à la hauteur de vos aspirations. Qu'elle vous inspire, vous outille et vous donne confiance pour devenir, dès aujourd'hui, des leaders dans vos milieux.

Profitez pleinement de ce moment privilégié dans ce lieu emblématique de notre vie politique. À vous d'en faire une expérience mémorable!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie D'Amours'.

**Sylvie D'Amours**

Vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec

# PROGRAMME

**Jeudi 30 avril 2026**

## **HÔTEL DU PARLEMENT**

**14 h à 15 h**

**Accueil et inscription**

(entrée par la porte principale du pavillon d'accueil)

*Devant la Boutique*

**14 h à 15 h 55**

**Séance de photos par école**

*Hall du 1<sup>er</sup> étage*

**14 h 10 à 15 h 55**

**Visite guidée – Départ toutes les 10 minutes  
(total de 7 départs)**

*Hall principal*

**16 h à 16 h 10**

**Séance d'information**

*Agora*

**16 h 20 à 16 h 50**

**Rencontres de formation et de travail**

- Les marraines et le parrain  
*Salle Jeunesse*
  
- Les porte-paroles  
*Salle Jeunesse*
  
- Les leaders parlementaires  
*Salle Multifonctionnelle*

- Les personnes coprésidant les commissions parlementaires  
*Salle à confirmer*
- Tous les autres députés et députées qui désirent recevoir de l'aide pour la révision et la répétition de leur discours, ou encore pour se préparer  
*Agora*

**17 h à 17 h 15**

**Découverte de la salle du Conseil législatif**

*Salle du Conseil législatif*

**17 h 15**

**Assermentation des députées et députés**

*Salle du Conseil législatif*

**17 h 20**

**Allocution de M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec**

*Salle du Conseil législatif*

**17 h 30 à 19 h**

**Repas officiel présidé par M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec**

*Restaurant Le Parlementaire et hall principal*

**± 19 h**

**Départ**

(sortie par la porte principale du pavillon d'accueil)

**HÔTEL DU PARLEMENT**

**7 h**

**Ouverture de l'hôtel du Parlement**

*Porte principale du pavillon d'accueil*

**7 h à 8 h 10**

**Petit-déjeuner des participantes,  
participants, accompagnatrices et  
accompagnateurs**

*(avec coupon-repas BLEU indiquant *Petit-déjeuner*)  
Café du Parlement, foyers Papineau et La Fontaine*

**8 h 15 à 9 h 40**



**PREMIÈRE SÉANCE**

*Salle du Conseil législatif*

**Affaires courantes**

- Présentation
  - a) Projet de loi n° 1
  - b) Projet de loi n° 2
  - c) Projet de loi n° 3
  - d) Projet de loi n° 4

**Affaires du jour**

- Débat sur l'adoption du principe
  - a) Projet de loi n° 1
  - b) Projet de loi n° 2
  - c) Projet de loi n° 3
  - d) Projet de loi n° 4
- Mise aux voix
- Motion d'envoi en commissions parlementaires

**9 h 45 à 10 h 15**

**Pause**

*Hall du 1<sup>er</sup> étage*

**9 h 45 à 10 h 45**

**Rencontre d'information sur  
l'aide au déplacement** (facultatif)

Pour aider les accompagnatrices et accompagnateurs  
à remplir le formulaire

*Salle RC. 189*

**10 h 20 à 12 h**

**Commissions parlementaires**



- Étude du projet de loi n° 1  
*Salle Pauline-Marois*
  
- Étude du projet de loi n° 2  
*Salle Marie-Claire-Kirkland*
  
- Étude du projet de loi n° 3  
*Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine*
  
- Étude du projet de loi n° 4  
*Salle Louis-Joseph-Papineau*

**12 h à 13 h 25**

**Déjeuner**

(avec coupon-repas VERT indiquant *Déjeuner*)  
*Café du Parlement, foyers Papineau et La Fontaine*

**13 h 30 à 13 h 45**

**Photographie officielle de la 28<sup>e</sup> législature**

*Salle du Conseil législatif*

**13 h 45 à 15 h 30**



**DEUXIÈME SÉANCE**

*Salle du Conseil législatif*

**Affaires courantes**

- Dépôt et adoption des rapports des commissions parlementaires ayant procédé à l'étude détaillée des projets de loi
- Période de questions et réponses orales

**Affaires du jour**

- Débat sur l'adoption finale
  - a) Projet de loi n° 1
  - b) Projet de loi n° 2
  - c) Projet de loi n° 3
  - d) Projet de loi n° 4
- Mise aux voix

**15 h 30 à 15 h 40**



**Sanction des projets de loi par la  
lieutenant-gouverneur du  
Parlement écolier**

*Salle du Conseil législatif*

**15 h 40**



**Cérémonie de clôture**

*Salle du Conseil législatif*

**16 h à 16 h 20**

**Pause**

*Hall du 1<sup>er</sup> étage*

**16 h 20**

**Fin du Parlement écolier**

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE PARLEMENT ÉCOLIER**

### **COCARDE**

Le port de la cocarde remise à l'arrivée le jeudi est obligatoire en tout temps lors des déplacements à l'intérieur de l'hôtel du Parlement. Pour permettre la prise d'images, vous devrez la retirer une fois assis ou assise dans la salle du Conseil législatif et dans les salles de commissions parlementaires.

### **LAISSEZ-PASSER MULTIACCÈS**

Le laissez-passer multiaccès (code-barres) doit être présenté lors de toute entrée à l'hôtel du Parlement.

### **COORDINATION GÉNÉRALE DU PARLEMENT ÉCOLIER**

Coordination : Gabrielle Dufour LaRue  
Secrétariat de l'événement : salle RC.189  
Hôtel du Parlement  
Téléphone : 418 643-1992, poste 70070  
Cellulaire : 581 998-4933

### **PORTE D'ENTRÉE POUR L'ACTIVITÉ (PORTE DES VISITEURS ET VISITEUSES)**

Porte principale du pavillon d'accueil  
1150, avenue Honoré-Mercier

### **HÔTEL LE CONCORDE QUÉBEC**

1225, cours du Général-De Montcalm  
Téléphone : 418 647-2222

### **TAXI COOP**

Téléphone : 418 525-5191  
Application : Taxi Valet

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les participants et participantes, peu importe leur fonction, sont tenus de respecter les règlements du Parlement écolier.

1. Respecter l'institution qu'est l'Assemblée nationale.
2. Porter en tout temps, à l'hôtel du Parlement, la cocarde remise lors de l'accueil.
3. Porter une tenue de ville pour toutes les activités à l'hôtel du Parlement : pantalon et chemise (pour les garçons), veste, chemisier ou gilet (pour les filles). Une tenue et une coiffure sobres sont appropriées. Le port de t-shirts, jeans, pantalons à taille basse, minijupes, casquettes, espadrilles et vêtements à manches courtes est prohibé.
4. Respecter rigoureusement l'horaire prévu.
5. Utiliser avec soin et précaution le matériel en place (micros, bureaux, tables, etc.).
6. Ne laisser aucun document à l'intérieur en quittant les salles de la simulation. Il est interdit d'apporter sac d'école, sac à dos ou bourse à l'intérieur de la salle du Conseil législatif. Le sac de la simulation est autorisé.
7. Ne consommer aucune nourriture ou boisson dans la salle du Conseil législatif et les salles de commissions parlementaires.
8. Ne pas utiliser de cellulaire, d'iPod ou autres lecteurs multimédias dans la salle du Conseil législatif et les salles de commissions parlementaires.

**TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENT À  
L'UNE DE CES RÈGLES EST PASSIBLE D'EXPULSION DU PARLEMENT ÉCOLIER.**

## **DÉCORUM DANS LA SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF ET LES SALLES DE COMMISSIONS PARLEMENTAIRES**

À titre de député ou députée du Parlement écolier, vous devez respecter scrupuleusement le **décorum** de l'Assemblée nationale du Québec.

Les règles sont les suivantes :

1. Ne pas apporter de sacs d'école à l'intérieur de la salle du Conseil législatif.
2. Ne laisser aucun document ou objet dans les salles à la fin de la simulation.
3. Ne consommer aucune nourriture ou boisson dans les salles.
4. S'abstenir de mâcher de la gomme dans les salles.
5. Occuper les places assignées, y demeurer assis ou assise, et garder le silence à moins d'avoir obtenu le droit de parole de la présidence.
6. Au début d'une séance, se lever et demeurer à sa place, en silence, pour la parade d'entrée de la présidence dans la salle du Conseil législatif.
7. Avoir un langage respectueux en tout temps.
8. S'adresser uniquement à la présidence.
9. Manifester son accord en applaudissant et non en frappant sur son bureau ou en poussant des cris de joie.

10. S'abstenir de tout ce qui peut nuire à l'expression des autres députés et députées ou au bon fonctionnement du Parlement écolier, comme chuchoter ou émettre des sons de désapprobation ou encore des commentaires.
11. À la fin d'une séance, se lever et demeurer à sa place, en silence, tant que la présidence n'a pas quitté la salle du Conseil législatif.
12. Avant de quitter la salle du Conseil législatif, bien replacer son fauteuil et s'assurer de ne laisser aucun document à l'intérieur.

## NOTE

Les enseignantes et enseignants se trouvant dans les tribunes doivent aussi respecter le décorum, soit :

- s'abstenir d'applaudir;
- se lever à l'entrée et à la sortie de la présidence;
- garder le silence afin de ne pas perturber les travaux des députés et députées;
- ne pas utiliser de cellulaires, iPad et autres lecteurs multimédias dans la salle du Conseil législatif et dans les salles de commissions parlementaires;
- ne pas prendre de photographies durant les activités officielles du Parlement écolier. Seul le photographe officiel mandaté par l'Assemblée nationale est autorisé à en prendre et celles-ci vous seront transmises. Toutefois, en dehors de ces moments officiels, la prise de photographies est autorisée à condition de respecter le décorum.

# **Politique concernant la prise de photographies et le tournage de films lors des simulations parlementaires**

## **I – OBJET**

La présente politique a pour objet de préciser les règles et les responsabilités applicables aux personnes qui participent à une simulation parlementaire organisée par l'Assemblée nationale, plus particulièrement en ce qui concerne la prise de photographies et le tournage de films dans l'hôtel du Parlement.

## **II – PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET TOURNAGE DE FILMS**

1. Seul le photographe officiel mandaté par l'Assemblée nationale est autorisé à prendre des photographies lors de l'assermentation des participants et participantes et durant les travaux parlementaires d'une simulation se déroulant dans la salle du Conseil législatif ou en commission parlementaire.
2. Seul le personnel du Centre d'expertise numérique est autorisé à filmer lors de l'assermentation des participants et participantes et durant les travaux parlementaires d'une simulation se déroulant dans la salle du Conseil législatif ou en commission parlementaire.
3. En tout temps, les photos et les films des personnes participantes doivent :
  - a) respecter l'image, l'honneur et la réputation de l'Assemblée nationale, des participants et participantes;
  - b) refléter le respect du décorum et des institutions démocratiques;
  - c) contribuer à diffuser une image positive de l'Assemblée nationale;
  - d) respecter le caractère de neutralité de l'institution.

4. Sous réserve de ce qui précède et sauf indication contraire de la personne responsable de la Direction de l'accueil et de la mission éducative, les participantes et participants sont autorisés à photographier et à filmer aux endroits suivants :

- a) le pavillon d'accueil;
- b) le hall principal de l'hôtel du Parlement;
- c) la galerie des Présidents;
- d) les salles Louis-Joseph-Papineau, Louis-Hippolyte-La Fontaine, Pauline-Marois et Marie-Claire-Kirkland;
- e) la salle du Conseil législatif;
- f) le restaurant Le Parlementaire;
- g) la cafétéria Le Café du Parlement.

La prise de photographies et le tournage de films à tout autre endroit sont strictement interdits, à moins d'une autorisation accordée expressément par la personne responsable de la Direction de l'accueil et de la mission éducative.

### **III – PUBLICATION ET DISTRIBUTION DE PHOTOGRAPHIES OU DE FILMS**

1. Toute personne participante doit s'assurer que les photos et les films qu'elle publie ou qu'elle distribue sont conformes à l'image, à l'honneur et à la réputation de l'Assemblée nationale, des participants et participantes, et qu'ils reflètent le respect du décorum et des institutions démocratiques.
2. En cas de doute concernant le respect des critères énoncés précédemment, la personne participante doit s'adresser à la Direction de l'accueil et de la mission éducative afin d'obtenir l'autorisation de publier ou de distribuer ses photos et ses films.
3. La diffusion ou la reproduction d'une photographie prise par le photographe officiel de l'Assemblée nationale est permise aux conditions suivantes :
  - a) la photo ne doit subir aucune altération ou modification, à l'exclusion de ses dimensions;

- b) la photo doit être accompagnée de la mention suivante :  
« Collection de l'Assemblée nationale du Québec. »;
- c) en aucun cas, l'utilisation de la photo ne doit porter préjudice ni porter atteinte à l'honneur et à la réputation du photographe officiel et de l'Assemblée nationale.

# **Organisation du Parlement écolier**

## **Assemblée nationale du Québec**

M. Siegfried PETERS

Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec

## **Direction de l'accueil et de la mission éducative**

M<sup>me</sup> Alexandra LECONTE

Directrice de l'accueil et de la mission éducative

M<sup>me</sup> Krystal Mc LAUGHLIN

Cheffe d'équipe des programmes éducatifs

M<sup>me</sup> Gabrielle DUFOUR LARUE

M<sup>me</sup> Caroline BOUDREAU

M. Thomas DESROSIERS

Équipe de coordination du Parlement écolier

M<sup>me</sup> Elisabeth HAMENI KAMDEM

M. Alexis BÉDARD-FISET

M. Antoine GAUTHIER

M<sup>me</sup> Ève-Lorie OUELLETTE

Adjoints et adjointes aux activités

## **Conseillère en communication**

M<sup>me</sup> Noémie LALIBERTÉ

**COLLABORATION SPÉCIALE DE DIRECTIONS DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Centre d'expertise numérique

Direction des affaires juridiques et législatives

Direction des commissions parlementaires

Direction de la séance et de la procédure parlementaire

Direction de la gestion immobilière  
et des ressources matérielles

Direction des relations interparlementaires  
et internationales et du protocole

Direction de la sécurité

Direction de la Bibliothèque

Direction des communications

Direction de la restauration et des services alimentaires

Direction des ressources financières, de  
l'approvisionnement et de la vérification

Merci aux pages de l'Assemblée nationale qui ont pris  
part à la simulation!

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Boutique de l'Assemblée nationale** **418 643-8785**

Située dans le pavillon d'accueil

Ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, et le samedi de 9 h 30 à 16 h 30

**Hôtel Le Concorde Québec** **418 647-2222**

1225, cours du Général-De Montcalm

### **Stationnements**

Édifice Marie-Guyart (rue Louis-Alexandre-Taschereau)

Hôtel Le Concorde Québec

**Info-Santé** **811**

**Hôpital L'Hôtel-Dieu de Québec** **418 525-4444**

11, côte du Palais

**Centre antipoison** **1 800 463-5060**

### **Pharmacies**

Pharmaprix

**418 529-2171**

698, rue Saint-Jean

Jean Coutu

**418 522-1235**

110, boulevard René-Lévesque Ouest

**Urgence** (police/incendie/ambulance) **911**

**Taxi Coop Québec** **418 525-5191**

## PLAN DE L'HÔTEL DU PARLEMENT





## Parlement écolier

Direction de l'accueil et de la mission éducative  
Assemblée nationale  
Édifice Jean-Antoine-Panet  
1020, rue des Parlementaires, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992  
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)  
[parlement.ecolier@assnat.qc.ca](mailto:parlement.ecolier@assnat.qc.ca)

Pour plus d'information

[parcilademocratie.com](http://parcilademocratie.com)